



**CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Entre

**LA COMMUNUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**

Représentée par Monsieur André PAJOLEC, Président

Et

**L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Représenté par Madame Laurie LE TRIONNAIRE, Directrice

**LESQUELS ONT CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de définir le montant de la subvention à verser à l'Office de Tourisme Communautaire Arc Sud Bretagne pour 2017. Toutefois, en raison de la date du vote du Budget Primitif 2017 prévue le 4 avril 2017 et la nécessité pour l'Office de Tourisme Communautaire de disposer de fonds pour pouvoir fonctionner au cours des premiers mois de l'année 2017, il est proposé de fixer le montant du premier acompte dans l'attente du vote du budget primitif 2017 de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne. Le montant de la subvention sera arrêté définitivement lors de l'adoption du Budget Primitif 2017 et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

**ARTICLE 2 : MONTANT DE L'ACOMPTE**

Il est proposé de verser un premier acompte représentant environ 25 % du montant de la subvention versée en 2016 et arrêté à 76 570 €.

**ARTICLE 3 : ECHEANCIER DE VERSEMENT**

Le versement de ce premier acompte interviendra en une fois au cours du mois de janvier 2017.

Fait à Muzillac en deux exemplaires, le .....

Monsieur André PAJOLEC  
Président de la Communauté de  
Communes Arc Sud Bretagne

Madame Laurie LE TRIONNAIRE  
Directrice de l'Office de Tourisme  
Communautaire

